



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 juillet 2025

Le Conseil Municipal de Tréflez s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, le vendredi 4 juillet 2025, à 19h00, sous la présidence de Madame Anne BESCOND, Maire.

Etaient présents : Anne BESCOND, Christian ABAZIOU, Aurélie BERVAS, Anne-Hélène LE MESTRE, Jean NEZOU, Jacky PEDEN, Arnaud QUELENNEC, Elise ROLLAND, Jean-Paul LE DUFF, Benoît LE DUFF, Benjamin GRIJOL

Absent : Sarah OULIVET a donné procuration à Aurélie BREVAS, Thierry GAUDEC

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Elise ROLLAND est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

II. Administration générale

- Désherbage, ventes et dons des livres de la bibliothèque
- Compte-rendu d'activité de l'EPF 2024
- Conseil Communautaire – répartition des sièges
- Modification des statuts de Haut Léon Communauté : compétence abattoirs

III. Finances

- Subventions aux associations
- Convention de partenariat financier avec le Syndicat Mixte de l'Horn
- Don à la fondation Halte au cancer

IV. Questions orales

Information – décisions du Maire

Délégations données au maire par délibération en date du 10 juillet 2021

➤ Décision n°2025-01 - Réalisation d'un emprunt

Par décision n°2025-01 en date du 7 mai 2025 Madame le Maire a contracté un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Mutuel pour financer son programme d'équipements et d'investissements, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 420 000 euros
- Durée : 180 mois
- Taux de base : 3,37%
- Taux effectif global : 3,3855 % l'an
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier : 420 euros

➤ Décision n°2025-02 – Virement de crédits

Par décision n°2025-02 en date du 24 juin 2025, Madame le Maire a procédé à un virement de crédits dans le cadre du budget 2025 du service de l'eau, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal (délibération n°2025-22 du 26 mars 2025) et à l'instruction budgétaire.

Le virement porte sur des ajustements comptables internes entre deux chapitres de la section de fonctionnement concernant des titres annulés d'exercices antérieurs, pour un montant de :

- +73,52 € au chapitre 067, article 673
- -73,52 € au chapitre 042, article 673

Délibération n° 2025/37

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

Le Conseil Municipal a examiné le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025, conformément à l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales et au procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2025.

Décisions clés

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025.

Délibération n° 2025/38

Désherbage, vente et don des collections de la bibliothèque municipale.

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

La réunion a porté sur la politique de désherbage des collections de la bibliothèque municipale. L'objectif était de définir les modalités de retrait, de vente, de don et de destruction des documents ne répondant plus aux critères de la politique documentaire ou aux attentes des usagers.

Décisions clés

- **Autorisation du désherbage** : Le conseil municipal a autorisé le déclassement des documents en mauvais état, obsolètes ou ne correspondant plus à la demande des usagers.
- **Modalités de traitement** : Les documents désherbés seront soit vendus à des particuliers, soit donnés à des institutions et associations, soit détruits s'ils sont en mauvais état.
- **Procédures spécifiques** : Une liste des ouvrages concernés sera dressée chaque année et conservée à la bibliothèque. Chaque document désherbé sera tamponné pour indiquer son retrait des collections.

Délibération n° 2025/39

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF pour l'année 2024 à Tréfléz

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

Le Conseil municipal a examiné le bilan des acquisitions et cessions réalisées par l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'année 2024 dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de la Gare à Tréfléz. Ce partenariat, initié en 2022 via une convention opérationnelle, s'inscrit dans le cadre légal défini par l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

Décisions clés

À l'unanimité, le Conseil municipal a pris acte du bilan des opérations d'acquisitions et cessions réalisées par l'EPF pour l'année 2024. Il a également autorisé Mme le Maire à signer la délibération et tous les documents afférents.

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

La réunion a porté sur la révision de la répartition des sièges au sein de l'Assemblée Communautaire, conformément à la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010. L'objectif était de tenir compte des changements démographiques et de proposer un accord local pour la répartition des sièges.

Décisions clés

Le Conseil Municipal a approuvé la répartition des sièges dans le cadre de l'Accord Local, portant le Conseil communautaire à 44 sièges. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de la réunion du bureau communautaire du 7 mai 2025.

Tableau récapitulatif de la répartition des sièges :

Communes	Accord local 2020	Répartition « Accord local 2026 »	Répartition Droit Commun 2026
Saint Pol de Léon	8	8	8
Cléder	5	5	4
Plouescat	5	5	4
Roscoff	5	5	4
Plouénan	3	3	3
Santec	3	3	3
Plounévez-Lochrist	3	3	2
Plougoulm	3	2	2
Lanhouarneau	2	2	1
Sibiril	2	2	1
Tréfléz	2	2	1
Mespaul	2	2	1
Tréflaouénan	1	1	1
Ile de Batz	1	1	1
TOTAL	45	44	36

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

- **Contexte** : Fermeture progressive des abattoirs publics en France et dans le Finistère, nécessité de moderniser l'abattoir du Faou.
- **Objectifs** : Maintien d'un outil public d'abattage pour les circuits courts, la filière viande locale, la sécurité sanitaire et l'économie territoriale.
- **Financement** : Participation financière de 56.052,87 euros pour la création d'un abattoir au Faou, sans adhésion au Syndicat Mixte chargé de sa gestion.
- **Compétence** : Transfert de la compétence "Construction et gestion d'abattoirs" à Haut-Léon Communauté.

Décisions clés

- **Transfert de compétence** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert à Haut-Léon Communauté de la compétence "Construction et gestion d'abattoirs".
- **Modification des statuts** : Les statuts de Haut-Léon Communauté sont modifiés par l'ajout de la compétence 7.1.7 – Abattoirs : Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé).

Voté à l'unanimité

La commission s'est réunie pour examiner les demandes de subventions des associations pour l'année 2025. Les dossiers ont été étudiés et les attributions proposées.

Les subventions ont été attribuées comme suit :

- **123 Boutchous** : 400 €
- **ACGTP (cyclisme)** : 250 €
- **Alliance Judo de la Baie** : 100 €
- **APPEL TPL** : 250 €
- **Ar Pintig** : 400 €
- **Basket Ball Côtes des légendes** : 165 €
- **Comité de jumelage Tréfléz** : 500 €
- **Comité des fêtes Tréfléz** : 1500 €

- **Dynamite Sport Dance** : 500 €
- **Ensemble** : 300 €
- **Etoile Sportive Tréflézienne** : 1600 €
- **Handball Lesneven** : 135 €
- **Hentchou Glaz** : 1000 €
- **IFAC Brest** : 40 €
- **IREO Lesneven** : 40 €
- **MFR Plabennec** : 160 €
- **Parenthèse entre terre et mer** : 600 €
- **Patin Club Lesneven** : 105 €
- **Plouider Sport Nature** : 200 €
- **Rugby Club Plabennec** : 60 €
- **Sauvegarde et protection de la plaine de la Flèche et du Frouit** : 100 €
- **Société de chasse communale** : 500 €
- **Société de chasse du Ménez** : 300 €
- **Tir à l'arc Club Plounéour-Trézien** : 45 €
- **UNC Tréfléz** : 350 €

Conformité légale : Les élus ayant un lien avec une association se sont retirés des débats et des votes conformément à la réglementation.

Délibération n°2025/43

Convention avec le Syndicat Mixte de l'Horn

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

La réunion a porté sur la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de l'Horn pour 2025, visant à financer des programmes d'actions sur les bassins versants de l'Horn Guillec, Kerallé et Frouit. Les actions concernent notamment la Charte de territoire Algues vertes, le programme Breizh Bocage et la lutte contre les rongeurs aquatiques. Le Syndicat s'engage à organiser la concertation, solliciter les financements, assurer l'exécution des programmes et réaliser les bilans. Les partenaires hors GEMAPI sont tenus de participer aux réunions de COPIL et d'échanger les informations utiles.

Décisions clés

Les membres du conseil municipal ont autorisé le Maire à signer la convention de partenariat 2025 avec le Syndicat Mixte de l'Horn pour les actions hors GEMAPI. Le reste à charge prévisionnel pour Tréfléz s'élève à 1 959 € pour l'année 2025, avec un réajustement annuel en fonction de l'avancée des actions et des financements obtenus.

Voté à l'unanimité

Sujets discutés

Le conseil municipal a examiné la proposition de faire un don à l'association Halte au Cancer, reconnue d'utilité publique et basée à Plougastel-Daoulas. Elle permet aux patients de la région brestoise atteints de cancer et à leur famille d'être accueillis dans un environnement agréable. Elle investit dans des travaux de bien-être au sein des établissements hospitaliers Morvan, Cavale Banche, et Landerneau et des cliniques Pasteur et Keraudren. Le don est proposé en mémoire d'une conseillère municipale récemment décédée.

Décisions clés

Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de faire un don de 500 euros à l'association Halte au Cancer. Cette décision a été proposée par Mme le Maire et approuvée par l'ensemble des membres présents.

La séance est levée à 20h30.

Visé par le Conseil Municipal lors de la séance du

La secrétaire de séance,
Elise ROLLAND

Le Maire,
Anne BESCOND